



TAXATION DES PROFITS DES INDUSTRIES FOSSILES

Un moyen équitable pour financer
la transition écologique

AOÛT 2026

HISTORIQUE

La question de la taxation des superprofits s'est imposée dans le débat public à l'hiver 2022, dans le sillage de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. La flambée des prix de l'énergie qui a suivi (électricité comme carburants) a mis en lumière les bénéfices exceptionnels réalisés par certains grands groupes énergétiques alors même que ménages et entreprises faisaient face à une hausse brutale de leurs dépenses.

Plusieurs pistes ont alors émergé :

- L'application du dispositif proposé par la Commission européenne ;
- La mise en place d'un mécanisme plus ambitieux ciblant les grands groupes pétroliers et gaziers sur les bénéfices tirés de leurs activités ;
- La création d'une contribution plus large sur les grandes entreprises, assise sur leur chiffre d'affaires et leurs bénéfices, afin de financer les réponses aux crises écologiques, économique et sociale.

1. LA CONTRIBUTION EUROPÉENNE PENSÉE EN 2022

Après plusieurs mois de débats à l'hiver 2022, l'Union européenne a adopté une contribution de solidarité temporaire visant à capter une partie des profits exceptionnels liés à la crise énergétique. Cette contribution s'inscrivait dans un cadre commun européen laissant aux États membres une marge de mise en œuvre.

Qui est concerné ?

Le dispositif cible les entreprises réalisant au moins 75% de leur chiffre d'affaires dans les secteurs du pétrole, du gaz, du charbon ou du raffinage. Les énergies fossiles sont donc les seules concernées.

Qu'est-ce qu'un superprofit ?

Sont considérés comme exceptionnels les bénéfices dépassant plus de 20 % de la moyenne des profits réalisés au cours des quatre années précédentes (en pratique, la période 2018-2021).

Quel niveau de taxation ?

Les États membres doivent appliquer un prélèvement d'au moins 33 % sur ces profits excédentaires.

2. L'APPLICATION FRANÇAISE DU CADRE DE 2023 A 2026 : UN DISPOSITIF MINIMAL ET PEU EFFICACE

Contrairement à une idée répandue, la France n'a jamais instauré de taxe générale sur les superprofits. Elle a privilégié une approche fragmentée, mettant en œuvre un ensemble de mesures ponctuelles et sectorielles, reposant sur trois leviers.

D'abord, la transposition de la contribution européenne sur les bénéfices excédentaires des entreprises fossiles dans sa version la plus restrictive. La taxation des profits exceptionnels des entreprises fossiles a été transposée, mais alors que ce dispositif visait théoriquement l'ensemble du secteur du pétrole, du

gaz et du charbon, son application en France s'est étendue sur un périmètre particulièrement étroit, concentré notamment sur les activités de raffinage présentes sur le territoire national.

En parallèle, des mesures sectorielles ciblées ont été adoptées, comme la contribution temporaire sur les marges de raffinage (CRIM). Cette approche ne concernait toutefois qu'une partie limitée de la chaîne de valeur.

Enfin, le gouvernement a privilégié la pression politique informelle en sollicitant des « contributions volontaires » de certains groupes et entreprises, notamment sous la forme de ristournes sur les carburants.

Cette stratégie a rapidement montré ses limites.

Les grands groupes pétroliers, à commencer par TotalEnergies, réalisent une part importante de leur production à l'étranger. Si leurs produits sont vendus en France, les bénéfices correspondants sont souvent déclarés dans d'autres juridictions. Dès lors, la base taxable française s'est révélée extrêmement réduite.

Les recettes effectivement perçues ont été très inférieures aux attentes : quelques centaines de millions d'euros seulement, dont environ 69 millions d'euros pour certaines contributions pétrolières, alors que plusieurs milliards étaient initialement évoqués.

Cette faiblesse tient à un problème plus structurel. La France a choisi de taxer les profits réalisés sur son territoire alors même que ces profits peuvent être déplacés grâce aux prix de transfert, aux jeux de filiales ou à différentes stratégies d'optimisation fiscale. Les bénéfices mondiaux des groupes concernés ont atteint des niveaux records, mais sont restés largement hors de portée de l'administration fiscale française.

Au fond, cet épisode révèle une difficulté plus large : celle d'avoir une fiscalité efficace sur des entreprises dont l'activité et les profits sont organisés à l'échelle mondiale et d'encadrer l'optimisation fiscale.

C'est pourquoi ont émergé en parallèle, dans un cadre de réponse plus "globale" d'autres dispositifs, utilisés pour de l'optimisation, tels que :

- L'encadrement stricte du reversement des dividendes
- Le rachat d'action

Ces propositions ont souvent été défendues par différents courants politiques. Nous avons des amendements de gauche, mais aussi de Horizons.

À noter : Le 21 septembre 2022, 242 parlementaires ont par ailleurs engagé une procédure de référendum d'initiative partagée sur la question de la taxation des superprofits, procédure restée en suspens mais qui montre l'intérêt transpartisan de la question.

3. LA CRISE ENERGETIQUE ACTUELLE : UN CONTEXTE GRANDISSANT

Le sujet est revenu dans le débat public pour plusieurs raisons.

D'abord, ces contributions avaient été conçues comme des dispositifs temporaires. Même la version minimale mise en place en France a dû être prolongée lors du dernier projet de loi de finances. Cette échéance a offert l'occasion de rouvrir le débat sur leur efficacité et sur la nécessité de renforcer le dispositif.

Ensuite, la guerre au Moyen-Orient a ravivé les tensions sur les marchés de l'énergie et alimenté de nouvelles hausses de prix.

Enfin, ces crises successives rappellent la vulnérabilité des économies européennes à leur dépendance aux énergies fossiles. Dans un contexte géopolitique instable, la question de la captation des rentes exceptionnelles générées par ces secteurs réapparaît comme un enjeu à la fois budgétaire, social, stratégique et d'indépendance.

La position du Réseau Action Climat

LA TAXATION DES SUPERPROFITS : UN MECANISME JUSTE ET ESSENTIEL

Le retour du débat sur la taxation des superprofits met en évidence l'importance de ce sujet. Ce n'est pas un accident : ça reflète une réalité, celle que chaque crise géopolitique nous rappelle notre dépendance aux énergies fossiles et à quel point le prix et les bénéfices de cette dépendance sont distribués de manière injuste. Mais ce débat ne doit pas se limiter aux seuls moments de crise. Dans le secteur fossile, la frontière entre profits "ordinaires" et profits "exceptionnels" mérite d'être interrogée : ces entreprises bénéficient structurellement de rentes liées à leurs activités polluantes, tandis que les coûts climatiques, sociaux et budgétaires sont supportés par la collectivité.

Des ménages pris au piège des énergies fossiles et en difficulté face à la hausse des prix. Quand le prix de l'énergie augmente, ce sont des ménages qui ne peuvent plus chauffer leurs maisons, prendre leurs voitures, ou assumer l'augmentation du coût de la vie. Les politiques publiques ont beau essayer de réduire l'impact, le choc est là. Pourtant, au même moment, des entreprises fossiles font des profits extraordinaires qui ne sont ni le résultat de l'innovation, de la productivité ou d'investissement mais bien d'événements dramatiques dont ils bénéficient : la guerre, le manque d'approvisionnement, et la volatilité des prix sur le marché.

Des bénéfices énormes pour les multinationales du pétrole et du gaz. En France, TotalEnergies a enregistré en 2023 un bénéfice net de 20 milliards d'euros. Il s'agit du résultat le plus élevé de son histoire, supérieur encore à celui de 2022, pourtant déjà qualifié d'exceptionnel¹. Ces bénéfices ont été réalisés alors même que des millions de ménages continuaient à subir les conséquences de la hausse des prix de l'énergie et de l'inflation. Au premier semestre 2026, la multinationale a engrangé 5,8 milliards de dollars de profits,

¹ <https://www.leparisien.fr/economie/totalenergies-enregistre-de-nouveaux-profits-records-en-2023-07-02-2024-15IPDUF20JCGVNBZYMDEUHIYLM.php>

soit un bond de plus de 50% par rapport à la même période en 2025, argent qui bénéficiera largement aux actionnaires².

À l'échelle mondiale, les grands groupes pétroliers et gaziers ont accumulé des profits records à la suite de la crise énergétique provoquée par l'invasion de l'Ukraine et les guerres au Proche Orient. Ces bénéfices ne résultent pas d'une amélioration de la productivité ou d'une innovation particulière ; ils sont directement liés à une hausse des prix dont les consommateurs ont supporté le coût³. Ces montants posent une double question : celle de la taxation des superprofits réalisés en période de crise, mais aussi celle de la taxation durable des profits du secteur fossile. Car si ces bénéfices sont exceptionnels par leur ampleur, ils s'inscrivent dans un modèle économique fondé sur la captation de rentes qui alimente la dépendance aux énergies fossiles.

Un soutien massif de la population à la taxation. Face à ces chiffres, l'idée d'une taxation des superprofits est largement demandée par la population. Loin de susciter le rejet auquel on est régulièrement confronté au niveau institutionnel.

Une enquête réalisée en 2026 par l'Institut Veblen et Verian montre qu'une large majorité de Français y est favorable⁴. Sept personnes sur dix soutiennent le principe d'une taxation des superprofits pétroliers. Lorsque l'on précise que ces bénéfices peuvent être déclarés à l'étranger grâce à des mécanismes d'optimisation fiscale, le soutien monte à 73%. Plus frappant encore, 76% des personnes interrogées souhaitent que la France porte cette proposition à l'échelle européenne.

Un enjeu d'utiliser les recettes pour aider les ménages à sortir de la dépendance aux énergies fossiles. Ce soutien large s'explique à la fois par le sentiment d'injustice d'une majorité des foyers français, et traduit aussi une attente sur l'utilisation de ces recettes. Dans le respect du principe constitutionnel du "pollueur-payeur" il apparaît plus que nécessaire que cette taxation des superprofits aide ces foyers à sortir de leur dépendance aux énergies fossiles dans un esprit de transition écologique juste. Cela suppose toutefois que ces recettes puissent effectivement être prélevées là où l'activité économique réelle a lieu. Or les règles fiscales internationales actuelles permettent encore aux multinationales de localiser artificiellement une grande partie de leurs bénéfices dans des juridictions à faible fiscalité. Une politique de taxation des superprofits doit donc aller de pair avec une réforme plus profonde des règles de répartition des droits d'imposition entre États.

L'expérience espagnole est éclairante à cet égard. Le gouvernement a choisi d'affecter une partie des recettes tirées de la taxation exceptionnelle des secteurs de l'énergie et de la finance au financement de mesures destinées à protéger la population contre les effets de l'inflation : aides au transport public, soutien au pouvoir d'achat et dispositifs d'accompagnement face à la hausse des prix de l'énergie. La taxe a également été pensée comme un levier permettant d'orienter davantage les investissements vers la décarbonation de l'économie.

En France, de telles recettes pourraient contribuer à financer ce qui manque aujourd'hui : la rénovation thermique des logements et bâtiments publics, le développement des transports collectifs y compris dans les zones rurales, l'accompagnement des ménages dans la sortie des énergies fossiles ou encore l'adaptation des territoires aux conséquences du changement climatique. Autrement dit, utiliser une partie des rentes générées par les énergies fossiles pour réduire notre dépendance à ces mêmes énergies. C'est

² <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/l-info-de-france-inter/totalenergies-voit-ses-benefices-bondir-de-51-au-premier-trimestre-en-captant-la-hausse-des-prix-des-carburants-9247391>

³ <https://caneurope.org/publications/can-europe-position-fossil-fuel-tax>

⁴ <https://www.veblen-institute.org/Taxer-les-superprofits-petroliers-une-demande-de-justice-un-levier-pour-la.html>

en ce sens que le Réseau Action Climat soutient l'instauration d'une taxation des superprofits des entreprises des énergies fossiles.

TRAITER UN SYMPTÔME, OUI, MAIS SANS EN OUBLIER LA CAUSE

Ces crises successives montrent que ces profits sont structurels dans leurs origines. Pourquoi devrait-on attendre une crise pour taxer ce qui relève d'un modèle économique stable de captation de rente ?

C'est pourquoi, au-delà de la taxation des superprofits, deux autres leviers sont nécessaires :

- L'encadrement d'un système qui permet ce type de profits ;
- Une taxation supplémentaire et permanente sur les bénéfices des entreprises pétrolières et gazières.

Levier 1. Encadrer un système qui permet ce type de profits

Au-delà de la taxation "réaction" en temps de crise, un autre enjeu se pose : celui du modèle économique qui les rend possibles. Les superprofits sont le produit d'une dépendance structurelle aux énergies fossiles et d'un système où les crises géopolitiques, les tensions sur l'approvisionnement ou les catastrophes climatiques peuvent se transformer en opportunités financières pour certains acteurs économiques.

Taxer ces profits est donc nécessaire. Mais cela revient, dans une certaine mesure, à intervenir une fois le problème déjà survenu.

L'ambition doit être plus large : réduire les conditions qui permettent l'apparition même de ces rentes. Cela suppose d'accélérer la sortie des énergies fossiles, de mettre fin aux subventions publiques qui continuent d'alimenter leur expansion, de réorienter les financements vers les solutions bas-carbone et d'encadrer plus strictement les stratégies des entreprises qui poursuivent le développement de nouveaux projets pétroliers et gaziers.

In fine l'objectif ne devrait pas être de mieux partager les profits tirés de notre dépendance aux énergies fossiles. Il devrait être de construire une économie qui dépend si peu de tels superprofits qu'ils cessent d'apparaître à chaque nouvelle crise.

Une taxe sur les superprofits est un outil de justice sociale et fiscale. La transition énergétique est, elle, le moyen de rendre cette taxe progressivement inutile.

Levier 2. Une taxation supplémentaire et permanente

La taxation des superprofits est un mécanisme juste et essentiel. Elle répond à une injustice manifeste : quand des entreprises tirent des bénéfices extraordinaires de crises dont les ménages subissent les conséquences, elles doivent contribuer davantage.

Mais elle doit aller de pair avec des mécanismes de financement durables qui supposent une réécriture des règles fiscales, et une réforme structurelle d'un système fiscal international injuste et obsolète. Pour financer la transition écologique, l'adaptation au changement climatique et la sortie des énergies fossiles, il faut aussi pouvoir taxer de manière durable les profits considérables réalisés hors période de crise, en particulier dans un secteur qui repose structurellement sur des rentes polluantes qui alimentent le dérèglement climatique, tandis que les coûts humains, sociaux, écologiques et budgétaires sont massivement supportés par la collectivité.

C'est pourquoi **le Réseau Action Climat soutient la mise en place de taxes permanentes et supplémentaires sur l'ensemble des profits réalisés par les entreprises pétrolières et gazières.**

Mais cette taxation ne sera pleinement efficace que si elle s'accompagne d'un changement ambitieux et structurel des règles fiscales internationales, qui permettent aujourd'hui aux multinationales, notamment via la manipulation de prix de transferts, de déplacer artificiellement leurs bénéfices vers des juridictions à fiscalité réduite, loin des lieux où elles réalisent leurs ventes, leurs activités et leurs profits, et réduisent drastiquement l'assiette taxable. Ce système prive les États de recettes essentielles pour financer les politiques publiques nécessaires face à l'urgence climatique.

C'est précisément l'un des enjeux cruciaux de la Convention-cadre des Nations unies sur la coopération fiscale internationale, en négociations de 2025 à 2027 qui constitue une opportunité concrète de mettre en place des mécanismes fiscaux globaux alignés avec le principe du pollueur-payeur, notamment à travers l'instauration de surtaxes sur les profits des multinationales les plus polluantes.

Une analyse récente d'Eurodad et de la Global Alliance for Tax Justice montre qu'une surtaxe de 20 % sur les profits des 100 plus grandes entreprises du secteur depuis l'Accord de Paris aurait permis de lever plus de 1 000 milliards de dollars. De son côté, Oxfam estime qu'une taxe permanente sur les profits des entreprises fossiles (de 20% à 50% selon leur niveau de rentabilité) pourrait générer près de 400 milliards de dollars par an, tandis qu'une taxe de 50 % sur les profits excessifs des grandes multinationales de tous les secteurs rapporterait 681 milliards de dollars supplémentaires⁵. Ces montants donnent la mesure du potentiel de financement pour une transition juste, à condition de faire contribuer durablement les entreprises les plus polluantes.

Cette Convention doit aussi répondre à une limite centrale du débat sur les superprofits : si les multinationales peuvent continuer à déplacer artificiellement leurs bénéfices vers des juridictions à fiscalité réduite, une partie de ces profits, exceptionnels ou non, restera hors de portée des États. L'enjeu est donc de réécrire les règles de répartition des droits d'imposition entre États, pour taxer les multinationales là où elles exercent réellement leurs activités, réalisent leurs ventes et créent de la valeur, afin de mettre fin aux stratégies d'évitement et d'optimisation fiscale qui limitent aujourd'hui la capacité des États à imposer effectivement les multinationales, en particulier du secteur fossile.

L'enjeu est donc double : taxer les superprofits lorsque les crises produisent des rentes exceptionnelles, mais aussi construire une fiscalité durable sur l'ensemble des profits du secteur fossile.

⁵ <https://oxfamlibrary.openrepository.com/server/api/core/bitstreams/d99936f2-e547-4d57-9a08-4a94cb1fc109/content>